



**Assemblée générale du 7 juin 2010**

**Procès-verbal**

**SOCIETE COOPERATIVE DU REFUGE DE RENENS**

## **PROCES-VERBAL**

### **de l'assemblée générale tenue le lundi 7 juin 2010 au Refuge de Renens**

#### **Ordre du jour**

1. Souhais de bienvenue, liste de présences.
2. Nomination de deux scrutateurs pour l'Assemblée.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 3 juin 2009
4. Rapport du Président.
5. Rapport du Caissier.
6. Rapport du Réviseur des comptes, la Fiduciaire ABC Gestion.
7. Rapport de la Commission de gestion.
8. Adoption des comptes, décharge au Caissier, au Comité, à la Commission de gestion.
9. Nomination d'une fiduciaire comme organe de révision des comptes.
10. Nomination de la Commission de gestion.
11. Approbation du budget 2010
12. Démission(s) – élection(s) au Comité
13. Propositions individuelles et divers.

#### **1. SOUHAITS DE BIENVENUE, LISTE DE PRESENCES**

À 20h00, M. le Président Pierre Copt souhaite la bienvenue aux membres de la Société. Il remercie tous ceux qui ont pris la peine de nous rejoindre pour la 22<sup>e</sup> assemblée générale de notre Société. Il salue tout particulièrement :

M. Michel Perreten, délégué de la Municipalité au Comité du Refuge.

M. Pierre Delisle, Municipal à Chavannes-Renens.

Ainsi que les anciens membres du Comité.

43 personnes sont présentes à cette assemblée. Tous les membres de la Société ont été personnellement convoqués. Merci de nous communiquer les changements d'adresse, de propriétaires de parts sociales et d'avis de succession, en cas de décès, afin que nous puissions effectuer les changements utiles pour que notre fichier des membres soit constamment tenu à jour.

Nous avons reçu les excuses de 21 personnes ou sociétés.

Le Président demande si quelqu'un n'a pas reçu la convocation à l'assemblée générale, envoyée le 5 mai dernier. Tous les membres présents l'ont reçue.

Aucune modification de l'ordre du jour ne nous étant parvenue, nous suivrons donc cet ordre du jour tel que présenté, à moins que quelqu'un ne désire s'exprimer à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

#### **2. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ASSEMBLEE**

MM. Ernest Meda et Aloïs Martin sont nommés scrutateurs pour les éventuels votes de cette assemblée. Le Président rappelle que, selon l'article 8 de nos statuts, chaque sociétaire a

droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts sociales. Cette année, c'est la convocation de couleur jaune qui sera prise en considération.

### **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 3 JUIN 2009**

Des exemplaires du PV rédigé par notre secrétaire, Mme Yvonne Zurcher, ont été placés à votre disposition sur les tables. Pour la première fois vous avez pu en prendre connaissance via internet sur le site de la Commune de Renens. Personne ne demande la lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **4. RAPPORT DU PRESIDENT**

Mesdames et Messieurs les Sociétaires.

En 2009, 4 souscripteurs de parts sociales à 100.- francs sont venus augmenter l'effectif des membres, portant ainsi le capital social de notre Société à 453'100.- francs au 31.12.2009. Nous souhaitons une cordiale bienvenue dans nos rangs à ces nouveaux sociétaires !

Durant ce dernier exercice, votre Comité, comme annoncé lors de la dernière assemblée générale, a entrepris quelques modifications et améliorations dans la gestion de notre Refuge.

Installation de 5 bennes à ordures supplémentaires afin de faciliter le tri des déchets.

En outre, la Commission d'exploitation, présidée par M. Fernando Blanco, architecte, a mandaté M. André Von Gunten pour modifier l'armoire contenant la vaisselle, afin d'offrir 3 modules contenant chacun la vaisselle et les services pour 36 personnes. La totalité des verres étant mis à disposition, indépendamment du nombre de locataires.

Nous vous proposons de constater de visu le contenu des dites armoires.

Nous adressons nos remerciements aux Services communaux, qui collaborent efficacement à l'entretien et à la gestion de notre bâtiment. Nos vifs remerciements vont également à la Municipalité, en particulier à ses trois délégués au Comité du Refuge, Mme Myriam Romano-Malagrifa, ainsi que MM. Olivier Golaz et Michel Perreten. Je les charge de se faire les porte-parole de notre assemblée, pour transmettre nos sentiments de gratitude et de reconnaissance au personnel communal concerné, qui se dévoue sans réserve à la cause de notre Refuge.

Nos remerciements vont également à nos deux équipes de gardiens, Mme Baudois et M. Habte, ainsi que M. et Mme Ferrara, qui se relaient après chaque location pour effectuer le nettoyage et l'entretien de notre Refuge.

A ce propos, force est de constater que nous sommes confrontés à des situations extrêmes. Des locataires prennent la liberté d'utiliser de manière abusive les installations de la cuisine (épisode des tartes) ou rendent le Refuge dans un état tel que les gardiens doivent facturer des heures de nettoyage supplémentaires, que les locataires se permettent de contester, sans parler de la mise aux poursuites qui sont en augmentation. Des casseroles disparaissent, etc.

Afin de pouvoir justifier les heures de nettoyage supplémentaires, les gardiens ont la consigne de photographier l'état du Refuge avant d'intervenir.

Enfin, je ne voudrais pas terminer notre rapport sans dire un très grand MERCI ! aux membres du Comité, qui assument avec compétence et bonne humeur les missions qui leur sont

confiées, ainsi qu'à la Commission d'exploitation, qui suit de très près tous les problèmes techniques qui se présentent.

Je vous remercie de votre attention.

## **5. RAPPORT DU CAISSIER**

Les comptes 2009 ont été contrôlés par la Fiduciaire ABC-GESTION SA. qui atteste que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Des exemplaires du compte de résultat, du bilan et du compte de pertes et profits sont à votre disposition.

Notre refuge supporte bien le poids des ans. A part le renouvellement indispensable de certains appareils, lave-vaisselle, four, remplacement partiel de la vaisselle, ainsi que l'installation d'un congélateur et la pose de nouvelles armoires, nous n'avons pas eu à faire face à des dépenses importantes.

Le produit des locations a subi une baisse de fr. 2'500.- par rapport à l'année précédente.

Le poste « entretien réparation » a été, malgré le coût des nouvelles armoires, un peu plus faible qu'en 2008, tandis que le poste « électricité », qui concerne également le chauffage, a augmenté quelque peu.

Les autres charges d'exploitation sont presque identiques à celles de l'année précédente et n'appellent donc pas de commentaire.

Au bilan, la réserve pour travaux importants est de fr. 119'000.-. Cette réserve est destinée à des travaux importants, réfection de la toiture par exemple.

La vente de 4 parts porte le capital social à fr. 453'100.-.

La perte, couverte par la commune de Renens est de fr. 83'303.38.

## **6. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES, LA FIDUCIAIRE ABC GESTION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

## **7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

La Commission de Gestion du Refuge de Renens, composée cette année de René Altenbach et de Jacques Berthoud, a été convoquée le 2 juin 2010 par le Comité. Nous nous sommes rencontrés dans le cadre très sympathique de notre refuge.

Nous avons été accueillis par les membres du Comité suivant : Madame Betty Forestier, Vice-présidente et Monsieur Jean-Daniel Roulier, Trésorier.

Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité à nous fournir avec précision toutes les informations nécessaires.

En accord avec l'article 111 des statuts de la Société Coopérative du refuge de Renens, les comptes sont vérifiés par une société fiduciaire reconnue qui est ABC GESTION S.A. La Commission de Gestion n'a fait que jeter un œil sur le compte des résultats financiers et le bilan au 31 décembre 2009. Nous avons pu constater que le total des recettes a légèrement baissé pour s'élever à 45'471.- francs par rapport à 47'978.90 francs en 2008, soit une diminution d'environ 2'500 francs.

Madame Betty Forestier nous a fait faire le tour du propriétaire et nous avons pu admirer les armoires finalement installées en fin d'été 2009 pour un coût de 4'200.- francs. Rappelons que ces armoires permettront de moduler la quantité de matériel mis à la disposition des locataires en fonction du nombre de personnes annoncées. La mise en application de cette nouvelle disposition se fera en juillet 2010.

Madame Betty Forestier nous a aussi montré les encadrements des portes des toilettes qui ont été refaits. Les encadrements présentaient des signes de faiblesse et les portes coïnciaient.

Nous avons aussi admiré l'alignement des nouveaux containers multicolores qui permettent de trier tous les déchets provoqués lors de l'usage du refuge.

Nous avons appris que les équipes de nettoyage ont reçu chacune un appareil de photo numérique permettant de faire des prises de vue lors de situations critiques afin éviter autant que possible les contestations lors du règlement de la facture.

Le problème des odeurs d'égouts qui "embaumaient" régulièrement le refuge a été résolu en installant un clapet sur le siphon de l'évier de la cuisine.

Le nouveau four donne entière satisfaction. Il est magnifique et très grand. Tellement grand que la commande de la ventilation placée contre le mur est devenue pratiquement inaccessible. Cette commande devra être déplacée. Il y a aussi un petit problème lié au four car la condensation liée à son utilisation ne peut pas s'écouler ailleurs que sur son support. Il faut donc nettoyer après usage !

A l'extérieur, les alentours sont propres et l'endroit est accueillant. Le chemin d'accès depuis la place du Censuy est devenu plus agréable à parcourir car le gravier s'est tassé.

En cours d'année, une entreprise a été mandatée pour effectuer une dératisation du site ainsi qu'une "défourmisation" afin de maintenir l'intégrité sanitaire du refuge.

Les caméras de surveillance sont toujours fidèles au poste ! Les caméras sont maintenant neuves car il y a eu un intermède sans couverture vidéo provoqué par la destruction des caméras par deux jeunes gens qui les ont vandalisées tout en se faisant filmer, provoquant 1'500.- francs de dégât. Ce montant semble important, ce n'est pas le prix des caméras qui l'est, mais l'adaptation de l'installation pour la mettre au niveau des nouvelles caméras. Ce chapitre s'est terminé au tribunal et les dégâts seront remboursés.

Les réservations se font toujours par téléphone en appelant la commune sauf pour les dates très prisées de la fin d'année qui devront se faire dans le futur par écrit afin de rendre les réservations de cette période plus fiables et éviter ainsi la mésaventure qui est arrivée en fin d'année passée quand tout à coup deux parties se sont présentées le même jour ! Un nouveau point du règlement va être ajouté à cet effet.

En conclusion, la Commission remercie chaleureusement toute l'équipe du Comité, les Gardiens et le Personnel Communal qui œuvrent tout au long de l'année pour maintenir ce lieu convivial en bon état pour le plus grand plaisir des utilisateurs.

## **8. ADOPTION DES COMPTES, DECHARGE AU CAISSIER, AU COMITE, A LA COMMISSION DE GESTION**

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte les comptes et donne décharge au Comité, au Caissier et à la Commission de gestion.

Le Président remercie notre Caissier et les membres de la Commission de gestion, ainsi que l'Assemblée pour la confiance témoignée au Comité.

## **9. NOMINATION D'UNE FIDUCIAIRE COMME ORGANE DE REVISION DES COMPTES**

Conformément à l'article 11, alinéa 2 de nos statuts, c'est à l'unanimité que le Comité propose la Société fiduciaire ABC-Gestion SA. à Renens, dirigée par M. Frédy Bignens, expert-comptable qui, indépendamment de ses compétences reconnues, est également membre de notre Société. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la Sté fiduciaire ABC-Gestion SA en tant qu'organe de révision des comptes.

## **10. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION**

M. René Altenbach arrive au terme de son mandat. Le Président le remercie pour son engagement.

La future Commission se présente comme suit : M. Bernard Bühler devient président-rapporteur, M. Jacques Berthoud devient commissaire et M. Pierre Duc devient 1<sup>er</sup> membre suppléant. Il nous faut donc un 2<sup>e</sup> membre suppléant.

Mme Claudine Hottiger est proposée.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de nommer la Commission de gestion dans la composition suivante :

MM. Bernard Bühler et Jacques Berthoud comme membres de la Commission de gestion ;  
1<sup>e</sup> vérificateur suppléant : M. Pierre Duc, et Mme Claudine Hottiger en qualité de 2<sup>e</sup> vérificatrice suppléante.

## **11. APPROBATION DU BUDGET**

Le budget a été distribué avec les comptes. La parole est donnée à M. Jean-Daniel Roulier qui commente le budget :

En général, les postes portés au budget ont été évalués sur la base des dépenses effectives 2009, aucun investissement important n'étant prévu.

Seul le poste « location » a été fixé avec optimisme.

Ce budget tel que présenté, révèle une perte d'environ fr. 83'000.-, soit une somme pratiquement identique à la perte de 2009.

La discussion concernant ce budget est ouverte.

La discussion n'étant pas demandée, le budget est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

## **12. ELECTION D'UN MEMBRE AU COMITE, SELON L'ARTICLE 9 DE NOS STATUTS**

Le Comité n'ayant aucun membre démissionnaire, et personne dans l'assemblée ne désirent faire acte de candidature, il est proposé de clore ce point de l'ordre du jour.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance donnée au Comité.

## **13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Informations générales :

Les 24, 25 et 31 décembre étant des dates très recherchées, un nouveau point a été ajouté au règlement de location pour ces 3 dates : la réservation se fait par écrit dès la première semaine de janvier.

Après ces précisions, la discussion est ouverte :

M. Delisle a été confronté à une erreur lors d'une réservation du refuge. Il demande à ce que l'on soit plus sévère lors des réservations. Il préconise qu'il ne soit plus possible de réserver ou d'annuler une réservation par téléphone. Chacun doit se rendre personnellement au service Culture-Jeunesse-Sport pour réserver, et les annulations doivent se faire par écrit au dit service.

Il demande également que le nombre de jours de location du refuge par année soit précisé dans le procès-verbal.

M. Saugy demande si une dédite est demandée à ceux qui annulent une réservation.

M. Chevalier lui répond que, si la demande d'annulation arrive assez tôt et qu'il y a la possibilité de relouer le refuge, aucune dédite n'est demandée. Dans le cas contraire, des frais sont facturés. Il précise également que la Commune tient à ce que les liens entre les futurs utilisateurs et la Commune restent conviviaux.

M. Saugy demande également si l'on peut recevoir le règlement avec les tarifs, si l'on veut louer le refuge.

Le règlement se trouve sur le site de la Commune de Renens.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, ainsi que cette 22<sup>ème</sup> assemblée générale. Je vous remercie de votre participation et, au nom du Comité, je vous invite à partager le verre de l'amitié, généreusement offert par la Municipalité, à qui j'adresse nos vifs remerciements.

Alors, santé et bonne fin de soirée !

#### SOCIETE COOPERATIVE DU REFUGE DE RENENS

Le président :

La secrétaire :

Pierre Copt

Yvonne Zurcher